



**Procès-verbal de l'assemblée municipale
du lundi 28 novembre 2016**

de la commune municipale de Sauge

Assemblée municipale du lundi 28 novembre 2016 à 20h00 au Centre communal à Plagne

Président de l'assemblée	:	M. Claude Poffet
Secrétaire de l'assemblée	:	Mme Liselotte Deloy
Scrutateurs	:	M. Emmanuel Rondez et M. Daniel Huber
Ayants droit	:	30 votants

Le Président, M. Claude Poffet, ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il présente l'ordre du jour ci-après qui a été publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary No 40 du 27 octobre 2016.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 9 juin 2016
2. Discuter et voter un crédit additionnel de CHF 50'000.00 pour la réfection du chemin de la Sauge à Vauffelin
3. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 125'000.00 pour le réaménagement des alentours du bâtiment scolaire de Plagne
4. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 600'000.00 pour la réfection du chemin des Oeuchettes à Plagne comprenant le remplacement des conduites d'eau potable ainsi que la réfection de la route
5. Discuter et approuver le budget communal 2017
6. Discuter et approuver le tarif des émoluments pour le contrôle des installations de combustion dans la commune
7. Divers et imprévus

M. Claude Poffet signale que les votations se font à main levée en utilisant la carte d'électeur. Il procède encore à la nomination des scrutateurs. Ce sont MM. Emmanuel Rondez et Daniel Huber qui officieront avec l'approbation des ayants droit. Nombre de votants : 30.

Le Président demande si l'ordre du jour tel que présenté est accepté ? Aucun changement n'étant désiré, il est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal

1. Approuver le procès-verbal l'assemblée du 9 juin 2016

M. Claude Poffet informe l'assemblée que le procès-verbal de l'assemblée municipale du 9 juin 2016 a été mis en dépôt public 30 jours avant l'assemblée municipale. Il précise que le procès-verbal est bien sur le site Internet de la commune, pas dans la liste des procès-verbaux des assemblées mais sous la rubrique « Avis officiels ». Aucune opposition n'a été enregistrée. Le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, il est décidé de passer au vote. A l'unanimité, l'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée municipale du 9 juin 2016.

2. Discuter et voter un crédit additionnel de CHF 50'000.- pour la réfection du chemin de la Sauge à Vauffelin

M. Patrick Sandmeier, responsable des travaux publics, présente le projet pour la réfection du chemin de la Sauge à Vauffelin. L'année dernière, nous avons voté un crédit de CHF 70'000.- pour ces travaux. L'analyse des travaux à effectuer démontre qu'il faut prévoir CHF 120'000.- pour une telle réfection, d'où la demande de crédit additionnel de ce soir. Y a-t-il des questions ?

M. xxx demande si les travaux sont prévus l'année prochaine ? D'autre part, il est également inquiet quant aux bordures de 3-4 cm de hauteur, car lors du passage du chasse-neige, ce dernier a tendance à tout ramasser. M. Sandmeier confirme que les travaux sont prévus l'année prochaine et que des améliorations seront apportées.

M. xxx demande sur quoi se basait l'offre de l'année dernière ? Nous nous étions basé sur une ancienne offre que nous avons légèrement augmentée, mais en regardant de plus près, nous avons constaté que nous étions en-dessous de la réalité.

Etant donné que la parole n'est plus demandée, le Président passe au vote. A l'unanimité, l'assemblée accepte un crédit additionnel de CHF 50'000.- pour la réfection du chemin de la Sauge à Vauffelin.

3. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 125'000.00 pour le réaménagement des alentours du bâtiment scolaire de Plagne

M. Pierre-Alain Grosjean, responsable de la commission d'étude, présente ce projet. En installant le nouveau bureau communal, nous avons remarqué plusieurs choses à modifier. Une commission d'étude a été mise sur pied pour réfléchir aux nouveaux aménagements à prévoir.

L'aménagement des alentours comprend :

- une place de jeux et un couvert pour les élèves sur le toit de l'ancienne poste
- un chemin d'accès sécurisé pour les élèves et les locataires
- la réfection du toit de l'ancienne poste avec l'installation d'un filet de sécurité
- un passage pour les élèves et les locataires
- devant l'administration une barrière fixe et une rampe pour handicapés
- des places de parc pour l'administration communale
- des places de parc seront définies au nord du bâtiment pour les institutrices

Dans l'ancienne poste, il est prévu d'y aménager les archives de la commune de Sauge et dans l'entrée, une bibliothèque libre-service qui ouvrira ses portes le 19 décembre prochain. M. Pierre-Alain Grosjean ouvre la discussion.

Aucune question n'est posée, le Président passe au vote. A l'unanimité, l'assemblée accepte un crédit d'engagement de CHF 125'000.- pour le réaménagement des alentours du bâtiment scolaire de Plagne.

4. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 600'000.00 pour la réfection du chemin des Oeuchettes à Plagne comprenant le remplacement des conduites d'eau potable ainsi que la réfection de la route

M. Patrick Sandmeier, responsable des travaux publics et de la commission eau, présente ce projet. La conduite du chemin des Oeuchettes date depuis fort longtemps. Comme elle est en mauvais état, tous les 2 ans, il y a une fuite à réparer. La réfection du chemin, qui est également en mauvais état, part depuis la fin du carrefour (Haut du village – Chemin des Oeuchettes) jusqu'au chemin des Montes. Il y a passablement de tacons sur ce tronçon. Pour ces travaux, les dépenses prévues se montent à CHF 420'000.- pour le chemin et le solde pour l'installation d'une nouvelle conduite. M. Patrick Sandmeier ouvre la discussion.

Aucune question n'est posée, le Président passe au vote. A l'unanimité, l'assemblée accepte le crédit d'engagement de CHF 600'000.- pour la réfection du chemin des Oeuchettes à Plagne comprenant le remplacement des conduites d'eau potable ainsi que la réfection de la route.

5. Discuter et approuver le budget communal 2017

M. Frank Krumm, responsable des finances, présente le budget 2017 en comparant les chiffres de l'exercice 2015. En préambule, M. Krumm signale la stabilité des revenus des impôts, le soutien financier important du canton, le rééquilibrage des taxes sur les eaux et des liquidités en suffisance. Bon budget, avec comptes équilibrés ! A noter que le Conseil municipal propose une baisse de la taxe immobilière. Passons au budget selon les fonctions :

➤ 0 Administration générale

Petite baisse pour le législatif, car nous avons en 2015, l'achat de boîtes aux lettres pour les votations et plus de frais pour la révision des comptes.

Le crédit libre du Conseil n'est pas toujours utilisé, mais il est nécessaire de prévoir CHF 10'000.- chaque année.

L'administration générale en légère hausse pour des travaux d'archivage.

Pour le bâtiment administratif, nous avons prévu des travaux d'aménagement pour un local des archives.

➤ 1 Sécurité publique

Diminution des coûts pour les huissiers étant donné que le matériel de vote est distribué par la poste. En 2015, nous avons enregistré un pic pour les permis de construire. Situation stable pour 2017. Il y aura plus de besoins pour l'OPRV.

➤ 2 Enseignement et formation

En 2017, nous aurons moins d'élèves, donc nous obtiendrons moins de subventions du canton. Selon la communauté scolaire, les frais d'infrastructure pour l'école primaire seront plus élevés. Il est difficile d'estimer le nombre d'élèves qui se rendront à l'école de musique.

➤ 3 Culture et loisirs

Notre participation au Bibliobus est stable. En 2015, nous avons une charge supplémentaire pour l'Echo du Bas-Vallon qui concernait l'exercice 2014.

Dans cette rubrique, le Conseil municipal soutient financièrement des événements ciblés.

➤ 4 Santé

Rien de spécial à signaler.

➤ 5 Prévoyance sociale

Les charges pour la prévoyance sociale sont toujours très élevées. Cela représente les 2/3 de nos impôts.

➤ 6 Trafic

La hausse des charges vient de l'engagement du cantonnier. Mais cette augmentation devrait avoir une incidence sur les travaux de sous-traitance.

Suite à l'introduction du MCH2, la cotisation à la conférence régionale des transports doit être comptabilisée dans cette tâche.

L'augmentation de notre participation aux transports publics avait été annoncée.

Avant de passer à la fonction 7, M. Krumm communique l'état des fonds spéciaux :

Taxe d'exemption pour abris	2014 : -108	2015 : -108
Alimentation en eau	2014 : 14	2015 : 71
Eaux usées	2014 : -253	2015 : -353
Enlèvement des déchets	2014 : -178	2015 : -169
Taxe de séjour	2014 : -33	2015 : -30

Le Conseil se chargera de rééquilibrer les taxes de l'eau et des eaux usées sans qu'il y ai d'impact sur les ménages à l'addition des deux facturation.

➤ 7 Environnement : Alimentation en eau

Pour rappel, le compte de l'alimentation en eau doit s'autofinancer. Pour équilibrer ce compte, nous utilisons des fonds spéciaux « équilibre de la tâche ». Ces dernières années, la commune a financé ce fonds spécial. Afin d'assainir ce dernier, il est nécessaire d'augmenter les taxes de l'eau potable.

➤ 7 Environnement : Assainissement

Cette tâche doit également s'autofinancer. Mais à l'inverse de l'alimentation en eau, le fonds spécial « équilibre de la tâche » présente une somme positive. Le Conseil municipal propose donc une baisse des taxes sur les eaux usées.

En tenant compte de l'augmentation des taxes de l'eau et une diminution des taxes pour les eaux usées, un exemple de calcul a été fait pour une famille avec 2 enfants. Résultat : il y aura très peu de changement. Un autre exemple a été calculé pour une personne seule. Résultat : légère baisse de la facture.

M. xxx demande si les réserves spéciales peuvent être utilisées pour les investissements ? M. Krumm répond que selon le MCH1 cela était possible avec la réserve « maintien de la valeur », maintenant, selon le MCH2 » cela sera complètement différent.

➤ 7 Environnement : Déchets

Aucune remarque pour cette tâche. Le compte s'autofinance parfaitement bien.

➤ 7 Environnement

Un supplément de charges est prévu pour les berges de la Suze. Une somme est également prévue pour l'entretien du cimetière.

En accord avec Parc Chasseral, des coûts sont budgétisés pour une réflexion sur l'énergie.

➤ 8 Economie publique

Nous allons profiter du voyer municipal pour refaire les chemins communaux et entretenir les fontaines.

Le versement de la CEC destiné à la prévoyance sociale doit être comptabilisé dans cette tâche.

➤ 9 Finances et impôts

La diminution des revenus provient de la diminution de la taxe immobilière (1,25‰ au lieu de 1,5‰).

De par la péréquation financière, le canton nous soutient grandement. Cette aide financière est précieuse et nécessaire.

Nous constatons une baisse des intérêts car nous remboursons nos dettes. Les revenus, sont des imputations internes.

La diminution des recettes de loyer provient du départ de la Poste.

En résumé, M Frank Krumm relève l'engagement du cantonnier, ce qui crée des coûts directs supplémentaires ; le soutien continu du canton par la péréquation financière ; notre part à l'aide sociale qui s'amplifie chaque année. D'autre part, il relève que le Conseil municipal souhaite une commune plus respectueuse de son environnement en diminuant les charges énergétiques. A noter que les ressources financières sont suffisantes.

En conclusion, M. Frank Krumm remercie l'administration communale pour son excellent travail.

Y a-t-il des questions ? Etant donné qu'aucune question n'est demandée, le Président propose à l'assemblée d'accepter le budget 2017, d'accepter la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux à 1.9, d'accepter la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière à 1.25 ‰ et d'accepter l'amortissement du patrimoine administratif existant lors du passage du MCH1 au MCH2 de manière linéaire, pendant 8 ans et à un taux de 12,5 % selon l'arrêté de l'assemblée communale du 30 novembre 2015.

Conformément aux prescriptions du MCH2, la présentation du résultat des comptes se fait désormais de manière échelonnée. Voici le résultat du budget 2017 :

Résultat opérationnel : CHF 71'966.-. Amortissement extraordinaire : CHF 71'966.-. Résultat du compte global en tenant compte des financements spéciaux : CHF -22'633.-.

Le président passe au vote. A l'unanimité, l'assemblée approuve le budget 2017 tel que présenté.

6. Discuter et approuver le tarif des émoluments pour le contrôle des installations de combustion dans la commune

M. Patrick Villard, présente le tarif des émoluments pour le contrôle des installations de combustion dans la commune.

Selon les bases légales, les communes sont responsables pour l'organisation des contrôles et fixent les émoluments, par contre, c'est le beco qui contrôle les résultats. La commune de Sauge arrête un tarif d'application en 7 articles et le Conseil municipal propose les tarifs suivants : CHF 81.- pour brûleur à un niveau, CHF 100.- pour brûleur à plusieurs niveaux et CHF 106.- pour brûleur de plus de 350 kW. M. Villard relève que ces tarifs peuvent être modifiés par le Conseil communal.

Y a-t-il des questions ? Aucune question n'est posée. Le Président passe au vote. A l'unanimité, l'assemblée approuve le tarif des émoluments pour le contrôle des installations de combustion dans la commune

7. Divers et imprévus

Le maire, M. Pierre-Alain Grosjean, prend la parole pour diverses informations :

- Il est très satisfait de constater que la commune se porte bien au vu du budget présenté.
- Le 19 décembre prochain, un apéro sera organisé devant les sapins de Noël, du vin chaud sera servi dans les 3 villages. Il remercie toutes les personnes qui oeuvrent pour la commune.
- Une bibliothèque de livres d'occasion a été installée dans l'entrée de l'ancienne poste à Plagne. Chacun est invité à la visiter et à emprunter un ou plusieurs livres.

Pour conclure, M. Pierre-Alain Grosjean remercie les employés, le président des assemblées et les membres du Conseil pour tout le travail effectué tout au long de l'année. Il ouvre la discussion.

M. xxx demande où en est le nouveau plan de zone. Depuis le 24 août dernier, il n'a reçu aucune information. Quelles sont les suites de la procédure d'examen de l'OACOT, y aura-t-il une assemblée à ce sujet ? Oui sans doute dans le courant de l'été 2017.

M. xxx signale que « ça tape » sur la place du village de Vauffelin à chaque passage de véhicule. Rien ne se passe alors qu'il en a informé un responsable des routes. Il demande à la commune d'intervenir.

M. Patrick Villard rappelle l'ouverture de la nouvelle déchetterie à Rondchâtel. Il recommande à chacun de l'utiliser, cela diminuera les frais de transport pour la commune.

M. xxx demande ce qu'il doit faire des assiettes en éternit ? M. Patrick Villard lui propose d'aller demander à la déchetterie en prenant le matériel.

M. xxx demande si les pneus sont acceptés. Certainement, mais M. Villard propose également de se renseigner directement à la déchetterie.

Le Président demande si quelqu'un désire encore prendre la parole. Comme ce n'est pas le cas, il remercie l'assemblée et le Conseil municipal. Il invite les participants à prendre le verre de l'amitié en leur souhaitant de belles fêtes de fin d'année.

Il clôt l'assemblée à 21h20

Municipalité de Sauge

Le Président des assemblées :

La secrétaire des assemblées :

Claude Poffet

Liselotte Deloy